



C'est la vie

Le programme scolaire paralympique



PERSONNES AYANT UN HANDICAP

L'Inclusion et l'équité

Avez-vous un compagnon, compagne d'études qui utilise un fauteuil roulant? Avez-vous un ami non-voyant? **Dans l'affirmative, alors vous connaissez peut-être un futur paralympien.**

De nos jours, les athlètes ayant un handicap ont beaucoup plus de chances de participer à une activité sportive qu'auparavant. Les athlètes ayant un handicap appartiennent souvent aux mêmes organisations et participent aux mêmes épreuves que leurs coéquipiers et compagnons d'études physiquement aptes. Il s'agit de l'inclusion. **L'inclusion est la pratique d'inclure toutes les personnes. Le tout signifie que l'on tient compte de la vaste gamme de besoins, d'intérêts et d'habiletés de toutes les personnes dans votre communauté et d'offrir des occasions afin que tous et toutes puissent participer.**

Le résultat de cette démarche vers l'inclusion est l'équité. L'équité est un droit que toutes les personnes détiennent. Au niveau de l'activité physique et de la compétition sportive, l'équité englobe l'impartialité et l'accessibilité. **Ceci signifie que peu importe le sexe, la race, la religion et le niveau d'habileté, toutes les personnes devraient avoir un accès égal et avoir la chance de participer à tous les sports et à toutes les activités récréatives.**

« Un environnement d'éducation physique inclusif est un milieu qui offre l'occasion aux étudiants de toute habileté et de tout intérêt de participer à l'éducation physique. L'éducation physique inclusive reconnaît la valeur inhérente de chaque étudiant; le droit de prendre des risques et de commettre des erreurs; le besoin d'indépendance et d'auto-détermination; et le droit de choisir. »

(Source : Maximiser les occasions pour les étudiants ayant un handicap – Une introduction, Alliance de vie active pour les Canadiens/Canadiennes ayant un handicap, 1994).

Le sport possède l'unique capacité de rassembler les personnes à la grandeur de la planète, afin de participer à la compétition et de célébrer leurs similitudes et leurs différences. «Conformément à la Charte olympique établie par Pierre de Coubertin, l'objectif du Mouvement olympique est de contribuer à bâtir un monde de paix et meilleur en éduquant les jeunes grâce au sport pratiqué sans discrimination de tout genre et dans un esprit olympique qui exige une compréhension mutuelle avec un esprit d'amitié, de solidarité et d'esprit sportif. » (Source : Organisation olympique, juillet 2003)



La philosophie générale des Jeux paralympiques exige que l'on respecte les règlements des sports olympiques dans la mesure du possible. Cette philosophie est déjà englobée dans le nom de l'événement. Le mot « paralympique » est tiré du mot « olympique » et du préfixe « para », un mot grec qui signifie « près de ». **Les Jeux paralympiques est un événement de sport élite au niveau de l'organisation et de la compétition elle-même.** (Source : Athens2004.com, juillet 2003) Dans ce contexte, ils partagent l'esprit du mouvement olympique qui remonte à la Grèce antique.

"L'habilitation des personnes ayant un handicap physique, grâce au sport"



C'est la vie

Le programme scolaire paralympique



Les Jeux paralympiques sont une expression dynamique des capacités des personnes ayant un handicap. Le sport s'est avéré un excellent moyen de créer la visibilité et le profil des personnes ayant un handicap. **Le sport permet aux personnes de constater que les personnes ayant un handicap sont capables de réaliser de grande performance athlétique et de démontrer des talents remarquables.** En réalité, de nombreux athlètes paralympiques participent à la compétition au même niveau que leurs contreparties physiquement aptes. La société doit offrir aux personnes ayant un handicap de nombreuses occasions dans le monde du sport, de l'activité sportive récréative locale à la compétition internationale élite.

Le Comité paralympique canadien (CPC) oeuvre dans le but d'accroître les occasions pour les athlètes ayant un handicap dans le cadre d'un système de sport qui reconnaît la valeur et la contribution de tous les compétiteurs. Les Jeux paralympiques offrent aux personnes ayant un handicap la chance de démontrer leurs habiletés et de participer à la compétition avec leurs pairs sur une base équitable.

Quelle est la différence entre les Jeux paralympiques et les Jeux olympiques spéciaux?

« Les Jeux olympiques spéciaux et les Jeux paralympiques sont deux organisations distinctes. Les Jeux olympiques spéciaux sont uniques en ce qu'ils offrent des occasions de sport pour les personnes ayant des difficultés d'apprentissage à tous les niveaux. Les Jeux paralympiques offrent des occasions de sport aux athlètes élités ayant un handicap physique. Les Jeux olympiques spéciaux du monde d'été se déroulent l'année avant les Jeux olympiques, tandis que les Jeux paralympiques se déroulent immédiatement après les Jeux olympiques. » (Source : Scholastic.com, juillet 2003)

"L'habilitation des personnes ayant un handicap physique, grâce au sport"

Handicaps spécifiques

« Le Comité international paralympique (CIP) est l'organisation internationale représentant les sports élités pour les athlètes ayant un handicap. Le CIP organise, supervise et coordonne les Jeux paralympiques et d'autres compétitions pour personnes ayant des handicaps multiples. » (Source : *Comité international paralympique, juillet 2003*). **Afin de pouvoir participer à la compétition de manière équitable, les athlètes paralympiques sont insérés dans différentes catégories.** Du personnel médical et technique spécialisé, appelé classificateur, évalue les athlètes au moyen de divers tests fondés sur la capacité de l'athlète d'exécuter les habiletés requises par le sport. De cette manière, il est garanti que **les athlètes qui participent à la compétition dans une catégorie possèdent des habiletés égales ou similaires et le facteur déterminant de leurs succès est l'habileté et l'entraînement, plutôt que le niveau du handicap.** (Source : *Athens2010.com, juillet 2003*)

Les athlètes participant aux Jeux paralympiques sont classés dans les **catégories** suivantes :

1. ATHLÈTES AYANT UN HANDICAP PHYSIQUE

Athlètes amputés

Une amputation implique un membre manquant ou partie d'un bras ou d'une jambe. Les personnes amputées ne sont pas identiques. Certains athlètes sont nés avec un membre en moins ou une partie de membre. D'autres ont perdu des membres ou parties de membres par suite de maladie telle que le cancer ou le diabète, ou par suite d'un accident. L'amputation peut affecter l'équilibre d'une personne ou sa capacité de se déplacer. Certains athlètes portent des prothèses. **Une prothèse est un dispositif artificiel qui remplace un membre absent du corps et aide la personne à améliorer son mouvement.** Les athlètes amputés participent à un certain nombre de sports comprenant le cyclisme, le ski de fond, le ski alpin et l'athlétisme.



Athlètes ayant un traumatisme médullaire



Les traumatismes médullaires ou les blessures au dos peuvent entraîner la paralysie, laquelle affecte les mouvements de la partie inférieure du corps et toutes les parties ou certaines parties des muscles du tronc. Le degré d'incapacité par suite d'un traumatisme médullaire dépend de l'emplacement de la blessure à la moelle épinière. De manière générale, plus la blessure est élevée au niveau de la colonne vertébrale, moins il y a de fonctions par la suite parce que plus de muscles sont touchés. **Les personnes avec des lésions de la moelle épinière sont paraplégiques. Ils ont une fonction limitée ou aucune fonction des membres inférieurs,** mais ils ont l'utilisation de leurs bras qui leur permettent de participer aux sports tels que le rugby en fauteuil roulant et le hockey luge. La quadriplégie affecte le

mouvement des bras et des jambes.

Athlètes ayant une infirmité motrice cérébrale

L'infirmité motrice cérébrale est une condition qui endommage les secteurs du cerveau qui contrôle le mouvement et les postures du corps. Ce dommage peut survenir avant, durant et après la naissance par suite du retard dans l'arrivée de l'oxygène au cerveau. L'incapacité peut ne présenter aucun signe visible, ou peut entraîner un manque de contrôle des mouvements faciaux et des membres et des difficultés au niveau de la parole. Les athlètes qui éprouvent de faibles symptômes d'infirmité motrice cérébrale peuvent participer à la compétition dans des sports tel que soccer 7 joueurs, tandis que les athlètes avec des symptômes plus sévères peuvent participer à la compétition en Boccia et dans d'autres sports.



Les autres

Cette classification de l'handicap englobe les personnes avec la sclérose en plaques, la dystrophie musculaire, la polio et la spina-bifida. Elle comprend de plus un certain nombre d'autres handicaps qui ne tombent dans aucune autre catégorie spécifique.

- ▶ **Sclérose en plaques** : une maladie neurologique chronique imprévisible qui touche le système nerveux central. La destruction graduelle du recouvrement des fibres nerveuses par groupes au niveau du cerveau ou de la moelle épinière ou des deux, entraîne une faiblesse des muscles, une perte de la coordination et de la parole et des problèmes de la vision.
- ▶ **Dystrophie musculaire** : maladie génétique progressive caractérisée par une faiblesse musculaire progressive et atrophie des fibres musculaires. La paralysie découle de l'affaiblissement graduel des muscles du bras, de l'épaule et de la jambe.
- ▶ **Polio** : infection virale des cellules motrices de la moelle épinière entraînant une déformation, une paralysie musculaire ou un affaiblissement des muscles. La sévérité de l'infection détermine la portée des dommages neuronaux et de la paralysie. Certains muscles sont complètement entravés tandis que d'autres sont affaiblis.
- ▶ **Spina Bifida** : une déformation de croissance de la colonne vertébrale dans le cadre de laquelle un ou plusieurs des arcs vertébraux ne se referment pas complètement durant les premiers développements. Ceci occasionne une ouverture dans la colonne vertébrale laquelle entraîne des dommages au système nerveux. Cette déformation affecte la fonction musculaire et la sensation à des degrés divers.



C'est la vie

Le programme scolaire paralympique



2. ATHLÈTES AYANT UNE DÉFICIENCE VISUELLE (AVEUGLE)

Avec une déficience visuelle, un athlète peut avoir une vision partielle ou peut être complètement aveugle. Certaines personnes ne peuvent distinguer que la différence entre pâle et foncé. D'autres voient une brume, comme s'il y avait toujours un rideau blanc épais devant leurs yeux. Certains voient le monde autour des rebords d'un secteur noir au centre de leurs yeux, ne voyant jamais une forme complète, mais seulement le haut, le bas ou les côtés. Pour d'autres personnes, tout est bloqué sauf une petite lueur de lumière. D'autres ne voient rien. **Les athlètes avec une déficience visuelle peuvent participer à une variété des sports, comprenant le goalball, le ski alpin, le ski de fond, le biathlon et le cyclisme.**



3. ATHLÈTES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE



Il y a plusieurs types des déficiences intellectuelles. Certaines personnes naissent avec une déficience intellectuelle tandis que d'autres ont une déficience provoquée par un accident ou par une maladie. Les personnes peuvent être socialement mûres ou se comporter comme si elles étaient plus jeunes qu'elles le sont; elles peuvent être douées dans leurs capacités ou elles sont plus lents que les autres; elles peuvent avoir une basse estime de soi ou avoir une grande confiance; elles peuvent avoir des bonnes habilités verbales ou peuvent utiliser un dispositif spécial pour communiquer.

Le syndrome de Down est le problème génétique le plus commun causant une incapacité intellectuelle. Ces individus ont 47 chromosomes, au lieu de 46. Ces différences génétiques sont en principe responsables des degrés variables de retards du développement. **Les athlètes avec une**

incapacité intellectuelle ont participé à un certain nombre des sports de démonstration pendant les Jeux paralympiques d'Athènes 2004.

"L'habilitation des personnes ayant un handicap physique, grâce au sport"



C'est la vie

Le programme scolaire paralympique



FEUILLET D'INFORMATION

En 2001, approximativement 3,6 millions de Canadiens ont dit vivre avec une déficience, ce qui représentent 12,4 % des foyers au pays. On s'attend à ce que ce nombre grimpe jusqu'à sept millions en 2020.

De ces 3,6 millions de Canadiens :

- 305 750 (8%) sont âgés entre 5 et 24 ans ;
- 626 610 (17%) sont âgés entre 25 et 44 ans ;
- 217 000 âgés entre 5 et 24 ans ont une mobilité réduite* ou déficience visuelle.
(Groupe cible pour le sport paralympique)
- 53% sont des hommes et 47% sont des femmes

* Les personnes à mobilité réduite incluent les blessés médullaires, les paralytiques cérébraux et les amputés.

NOTEZ : Environ 3,2 millions d'adultes ont dit avoir connu une douleur reliée à la mobilité mais, ne l'ont pas associée à une limitation. Par conséquent, ces données n'ont pas été comptabilisées dans cette étude.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités.

"L'habilitation des personnes ayant un handicap physique, grâce au sport"